

Sainte-Croix, le 6 mai 2013

RAPPORT-PREAVIS
PREAVIS MUNICIPAL No 923-13

Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Rapport-préavis à la motion de Madame Laurence Varela « Aménagement d'une aire de repos au lieu dit Les Replans »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet de la motion

En date du 10 décembre 2012, Madame Laurence Varela a déposé une motion demandant à la Municipalité d'étudier une proposition d'aménagement d'une aire de repos comparable à celle située au « Col des Etroits » au lieu dit « Les Replans » à côté de la colonie « Jolie Brise ». Les automobilistes et promeneurs pourraient ainsi profiter d'une halte agréable digne d'une « route panoramique ».

Situation actuelle

A l'instar des propos de la motionnaire, il est vrai que chaque jour, et plus particulièrement à la belle saison, des touristes ou des travailleurs s'arrêtent pour leur pause de midi sur le parking des Replans. Ce dernier figure sur le parcours de la route panoramique du Balcon du Jura Vaudois, ce qui lui donne un caractère touristique indéniable. Cet aspect est identifié par un panneau de circulation intitulé « route panoramique », en rapport avec son point de vue dominant la plaine et les Alpes.

Cette aire de stationnement est très vaste et effectivement sous-utilisée en été. En hiver, par contre, elle est indispensable pour la logistique du déneigement comme point de déversement sur la partie sud-ouest, voire sur toute la longueur de la place lorsque la butte n'est pas praticable pour les camions. En termes de parcage hivernal, lors de très forte affluence certains dimanches aux Rasses, toute la zone a parfois été utilisée par les skieurs.

Il est à noter qu'à environ 200 mètres du parking en question, en direction des Rasses, une place de pique-nique est aménagée depuis une dizaine d'années intégrant la statue du lion qui se trouvait précédemment sur le talus côté amont de la chaussée. Celle-ci, comportant deux tables, devait répondre aux besoins des promeneurs et automobilistes. Toutefois, le constat lié à son utilisation est jugé assez faible sans connaître les raisons de cet état de fait. Dans le même secteur, il y a également, à la belle saison, la piscine publique située juste en face du grand parking dotée d'une terrasse et d'un parc dignes de recevoir les touristes pour se ressourcer.



Proposition de la Municipalité

Au vu de la situation actuelle évoquée ci-dessus, la Municipalité est favorable à l'étude proposée par la motion de Madame Varela. L'autorité propose qu'un projet soit réalisé par le bureau technique communal. Ce dernier devra tenir compte des aspects liés à la sécurité des usagers, la cohabitation entre piétons et véhicules à moteur, l'intégration de l'aire de repos sur le site. Sur cette base, de soumettre ce travail à la commission d'urbanisme, incluant pour l'occasion la motionnaire d'ici à la fin de l'année 2013.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

- vu le rapport-préavis de la Municipalité du 6 mai 2013,
- ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner ce rapport-préavis,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- **de prendre acte** du rapport de la Municipalité concernant la motion de Madame Laurence Varela « Aménagement d'une aire de repos au lieu dit les Replans »

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire :

F. THEVENAZ

M. STAFFONI

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2013

Délégués municipaux : MM. Philippe Duvoisin et José Gonzalez, Municipaux